

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Jean HADAS-LEBEL	Stéphane Gioanni		
	Daniel Vallat		
Suppléant président.e			
Isabelle Boehm			

DP 407

Prepa AGREG Externe
Lettres Modernes

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Jean HADAS-LEBEL	Stéphane Gioanni		
	Daniel Vallat		
Suppléant président.e			
Isabelle Boehm			



DP 406

Prepa AGREG Externe
Lettres Modernes

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Michèle Clément	François Kerlouégan		
	Jérémy Majorel		
Suppléant président.e			
Dominique Carlat			

